

> Sommaire >>

- 1 ■ Mot du président
- 3 ■ Convocation à l'assemblée primaire du 28 mai 2009
- 3 ■ Protocole de l'assemblée primaire du 5 juin 2008
- 6 ■ Présentation des comptes 2008
- 12 ■ Rapport de la fiduciaire
- 15 ■ Les Morands
- 15 ■ Prolongation zone réservée
- 16 ■ Usine électrique
- 18 ■ Divers

> Mot du président >>

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente ce nouvel InfoRiddes.

Une des premières tâches à laquelle s'est attelé le conseil au cours de cette législature 2009-2012 a été de renouveler les diverses commissions communales. Vous trouverez dans le détail leur composition dans ce numéro. J'attire votre attention sur la nouvelle commission «Tourisme et Aménagement du territoire» que la Commune de Riddes a jugé nécessaire de constituer pour traiter les problématiques d'aménagement du territoire et de «lits chauds». Autre nouveauté, la commission «Naturalisation et Intégration» qui répond aux dernières exigences de la législation en matière de naturalisation. Je rappelle que la compétence d'octroyer le droit de cité au niveau communal est désormais du ressort de la municipalité et non plus de la bourgeoisie. Comme son nom l'indique, la commission «Naturalisation et Intégration» ne s'occupera pas uniquement des candidats au passeport suisse mais se veut également un outil pour permettre une véritable inté-

gration des habitants étrangers de notre commune.

En tous les cas, je profite du présent message pour remercier les personnes qui par leur engagement dans les diverses commissions acceptent de donner de leur temps à la chose publique.

Sur le front du Tourisme, je vous parlais dans un précédent numéro des discussions en cours en vue d'une mise en commun des compétences et des moyens en matière de marketing touristique. Et bien, c'est désormais officiel, depuis le 30 janvier 2009, la Commune de Riddes fait partie de la Société anonyme Verbier/Val de Bagnes – La Tzoumaz – Pays du St-Bernard SA. Si cette destination touristique, mariage entre les régions d'Entremont, de Bagnes et de Riddes pouvait paraître «improbable» dans un premier temps, elle se justifie pleinement du point de vue notamment de la proximité des domaines skiables. Mettre en commun nos forces dans le domaine des sports d'hiver et des expériences alpines nous permettra de développer des produits innovants et d'entretenir une chaîne de service perfor-

mante. Cette nouvelle entité jouira d'une visibilité exceptionnelle et est appelée à devenir une des 3 destinations principales du Canton du Valais. Notre station de La Tzoumaz, et le village de plaine aussi, sauront tirer profit de cet instrument de marketing. Dernière info à ce sujet, c'est M. Jean-Marie Crettenand, conseiller communal en charge du tourisme, qui a été nommé comme membre représentant de la Commune de Riddes au sein du Conseil d'administration de la destination touristique.

Autre «mise en commun», en matière sociale cette fois. Nous avons en effet décidé, les Communes d'Isérables et de Riddes, en application de la loi sur les communes, de fusionner nos deux chambres pupillaires en une seule entité.

Au chapitre des événements douloureux, il y a eu la disparition cette année d'un authentique serviteur de la cause publique en la personne de Gérard Gillioz. Juge de commune, vice-président, président de la commune et greffier-juriste de la chambre pupillaire, Gérard a œuvré pratiquement de manière continue durant ces trente dernières années au service de la Municipalité de Riddes. Peu de gens peuvent se targuer d'un engagement d'une si longue durée en faveur du bien commun. Sur «sa commune de Riddes», dont il arpentait sentiers et che-

mins, Gérard avait à cœur de bien connaître et de faire connaître le patrimoine riddan. Par ailleurs, bien des travaux entrepris actuellement trouvent leur origine dans ses initiatives. Enfin, je puis le dire au vu de la relation que nous avons nouée durant toutes ces années que, bien plus qu'un prédécesseur, Gérard était un ami. Les membres du Conseil communal, de l'administration et moi-même gardons un souvenir ému de Gérard et lui disons tout simplement MERCI.

J'aimerais, pour ne pas terminer sur une note triste, évoquer des faits où des événements qui ont un rapport avec Riddes et qui méritent qu'on y prête attention.

Sur le plan sportif d'abord, Riddes participe de près ou de loin à des événements d'envergure. De loin, avec par exemple le Tour de France 2009 qui s'arrêtera dans la commune voisine de Bagnes l'été prochain. Le public attendu est tellement nombreux, qu'il est prévu d'en faire passer une partie par La Tzoumaz. La police, la protection civile et les pompiers riddans seront donc à pied d'œuvre pour cet événement. Et, de plus près, le village de Riddes participe à sa manière à l'aventure du FC Sion avec le nouveau centre de formation aménagé dans l'ancienne biscuiterie. Riddes a même remplacé l'hiver dernier le traditionnel camp d'hiver du FC Sion qui d'ordinaire se déroulait sur les bords de la Méditerranée.

Notons que la biscuiterie telle qu'elle se présente actuellement ne passe pas inaperçue et qu'elle a même une certaine allure avec ses couleurs et ses étoiles valaisannes.

Sur un plan culturel non plus, Riddes n'est pas en reste: l'organisation les 1, 2 et 3 mai derniers de la 44^e Fête et Concert du Groupement des Sociétés de Chant du Bas-Valais par le Choeux-mixte St-Laurent; la Vidondée et ses expositions désormais reconnues loin à la ronde; l'exposition du collectif des artistes de La Tzoumaz lors du week-end pascal, où le succès était au rendez-vous avec 600 personnes qui se sont pressées dans la salle d'exposition; et, cet été, les Amateurs Associés qui fêteront les 30 ans d'existence de leur troupe avec un spectacle en plein air au centre de notre village. Enfin, mention spéciale au collectif *Gare aux artistes*, exceptionnel espace créatif et culturel qui a le mérite de faire revivre d'une façon fort originale la gare de Riddes. Ne manquez donc pas les «journées portes ouvertes» qui s'y dérouleront les 29 (en soirée) 30 et 31 mai 2009!

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous invitons à assister nombreux à la prochaine assemblée primaire qui se tiendra le jeudi 28 mai 2009.

> **Votre président Jean-Michel Gaillard** >>

protocole de l'assemblée primaire

DU 5 JUIN 2008

> Convocation à l'assemblée primaire du 28 mai 2009 >>

L'assemblée primaire est convoquée le **jeudi 28 mai 2009, à 19h30 à la salle du Collège**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 5 juin 2008
2. Lecture des comptes de l'exercice 2008
3. Rapport de la fiduciaire
4. Approbation des comptes de l'exercice 2008
5. Présentation des décisions importantes du Conseil communal
6. Divers

Les comptes de l'exercice 2008 sont tenus à la disposition des contribuables et peuvent être consultés ou retirés, dans leur forme complète, au bureau communal, tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture.

L'assemblée primaire des comptes 2007 est ouverte par M. Jean-Michel Gaillard, Président, qui souhaite la bienvenue à l'assistance.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par affichage au pilier public dans le délai légal avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Protocole de l'assemblée primaire du 21 juin 2007
- 2) Lecture des comptes de l'exercice 2007
- 3) Rapport de la fiduciaire
- 4) Approbation des comptes de l'exercice 2007
- 5) Présentation des décisions importantes du Conseil communal
- 6) Divers

■ Protocole de l'assemblée primaire du 21 juin 2007

Sur proposition de M. Jean-Michel Gaillard, Président, l'assemblée primaire renonce à la lecture du protocole de l'assemblée primaire du 21 juin 2007, celui-ci ayant été distribué à tous les citoyens, et l'approuve à l'unanimité. L'ordre du jour est également accepté.

■ Lecture des comptes de la municipalité pour l'exercice 2007

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'816'925.90 en tenant compte des amortisse-

ments financiers d'un montant de Fr. 120'501.90.

Les investissements nets s'élèvent à Fr. 1'559'145.31.

Quand au compte de variation de la fortune, il présente un excédent de financement de Fr. 1'257'780.59, après enregistrement de Fr. 1'010'945.31 d'amortissements comptables.

Les principales variations de charges dans les comptes de fonctionnement sont les suivantes :

Dans l'«Enseignement et formation», une augmentation de charges de près de Fr. 100'000.- est constatée par rapport au budget. Cette charge s'explique surtout par le remboursement du compte courant à l'Association pour l'aménagement de la Région de Martigny (ARM) concernant le Cycle d'Orientation d'un montant de Fr. 129'062.75.

Dans le «Trafic», il y a une grande diminution de charges, notamment liée au fait que la participation aux investissements des routes cantonales ne se trouve plus dans le compte de fonctionnement mais dans le compte d'investissement selon les directives de l'Etat du Valais. Les charges d'entretien des routes ont également été surévaluées dans le budget 2007.

Au niveau touristique, un subside extraordinaire de Fr. 52'000.- a été versé à la Société de

Développement afin d'éponger la perte de l'exercice 2006-2007. De plus, un montant de Fr. 18'575.90 a été imputé à la promotion du tourisme, celui-ci comprend notamment la participation à l'achat du matériel pour les sentiers raquettes de la Tzoumaz ainsi que l'étude pour la valorisation des sentiers pédestres de notre commune.

Le compte «Finances et impôts» voit une augmentation des recettes de plus de Fr. 700'000.– qui s'explique pour Fr. 300'000.– par une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques, notamment en raison d'impôts sur les prestations en capital et gains de loterie non budgétisés, pour Fr. 140'000.– sur l'impôt sur les gains immobiliers et pour Fr. 175'000.– par des montants d'impôts à la source supplémentaires reversés par l'Etat du Valais à la Municipalité.

En ce qui concerne les variations de charges entre les comptes 2007 et les comptes 2006 :

Le principal changement entre 2006 et 2007 est l'introduction au 1^{er} janvier 2007 du nouveau règlement de taxes des services autofinancés. Des encaissements supplémentaires de près de Fr. 1'000'000.– pour les services d'eau potable, d'eaux usées et de déchets ont permis de financer les charges de fonctionnement et d'investissement des services concernés. Ce qui est conforme aux dispositions légales. Dans la rubrique «Sports», il y a l'imputation des frais du complexe sportif pour un montant de Fr. 95'000.–. En effet, depuis de longues années, les frais relatifs au complexe sportif étaient pris en charge entièrement par le poste «Enseignement et formation», bien que ces locaux sont mis à disposition des sociétés sportives locales. Pour cette raison, les coûts du complexe sportif

sont imputés au prorata de l'utilisation des installations.

Le compte d'investissements laisse apparaître des investissements nets pour Fr. 1'559'145.31. Des investissements inférieurs à Fr. 778'855.– par rapport au montant prévu par le budget 2007.

Cette différence s'explique surtout par le fait que le début des travaux de l'aménagement de la Rue Centrale de la Tzoumaz a été retardé d'une année. Les travaux de cette première étape étaient budgétisés pour Fr. 830'000.–. Sur ce montant, seules les études ont pu être comptabilisées en 2007. Les travaux de réfection de la route des Portes ont également dû être reportés pour des raisons de procédure.

A contrario d'autres investissements qui n'étaient pas budgétisés ont pu être faits, notamment :

- L'achat de nouveaux véhicules pour le service de la step, le service technique et les travaux publics pour un montant de Fr. 147'689.65
- L'étude concernant le remembrement de Pramin, en accord avec les propriétaires de terrains du périmètre concerné
- Les diverses études concernant le futur plan de zone ainsi que les frais liés aux modifications partielles du plan de zone au Centre de la Tzoumaz (sur les terrains appartenant aux communes de Riddes et d'Isérables) et aux Morands (projet de stade et de centres commerciaux).

■ Rapport de la fiduciaire

En exécution du mandat confié et en application de l'art. 83 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004, la fiduciaire J. Philippoz SA a procédé au contrôle des comptes 2007 de la Municipalité. La fiduciaire, par l'intermédiaire

de M. Patrice Martinet, confirme sur cette base les chiffres de la comptabilité de l'exercice sous contrôle. Elle atteste que la comptabilité, le compte annuel et les amortissements ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. Elle précise que la situation financière de la commune est saine et que les compétences en matière financières sont respectées. La fiduciaire J. Philippoz SA peut en conséquence engager les citoyennes et citoyens à accepter les comptes de la Municipalité au 31 décembre 2007 tels que présentés.

■ Approbation des comptes de l'exercice 2007

Les membres de l'assemblée primaire acceptent à l'unanimité les comptes 2007 de la Municipalité.

■ Présentation des décisions importantes du Conseil communal

Le Président, M. Jean-Michel Gaillard commente les dossiers et décisions suivantes qui sont importants aux yeux du Conseil communal :

- L'instauration des zones réservées à La Tzoumaz
- La procédure de modification du plan d'affectation des zones au lieu-dit Les Morands
- Les travaux du Centre de La Tzoumaz
- La révision globale du plan d'affectation des zones

■ Divers

M. Joseph Roggo demande si le défibrillateur acheté en commun avec la Commune d'Isérables se trouve à Riddes ou à Isérables. Le Président répond que la gestion du défibrillateur n'est pas de compé-

tence communale, mais de celle des sections de Samaritains de Riddes et d'Isérables.

M^{me} Françoise Nendaz demande si la Commune pense aménager un chemin plus intéressant pour les piétons pendant les travaux du Centre de la station. En effet, il est très difficile de traverser le centre avec des poussettes. Le Président répond que la Municipalité est consciente de ce problème et que des discussions sont en cours avec les entreprises concernées afin d'améliorer l'accès piéton. M. Christophe Laurenti intervient

par rapport à la 3^e Correction du Rhône. L'emprise du projet prévue sur la commune de Riddes est de 34 hectares. Ce qui correspond à 25 % de l'emprise agricole du secteur Riddes-Bois Noir, alors que Riddes ne possède que 11 % de rives. Au contraire du projet des Morands qui apporte une valorisation des terrains agricoles, la Correction du Rhône n'apporte que des pertes de revenus pour la commune.

Selon le Président, il faudrait effectivement une distribution plus équilibrée de l'emprise des terrains entre la rive droite et la

rive gauche. Le Président relève qu'il est important, dans cette procédure de consultation, d'avoir une collaboration entre le Syndicat Agricole et la Municipalité de sorte que les intérêts en commun liés à la perte des terrains agricoles de la plaine de Riddes soient défendus d'une seule et même voix.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la séance en remerciant les membres de l'assemblée pour leur participation et leur intérêt. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



présentation des comptes 2008

A) MESSAGE SUR LES COMPTES 2008

1) Aperçu général

Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes, Chers Concitoyens,
Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter les comptes de la commune pour l'année 2008.

APPERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF	2007	2008
Compte de fonctionnement		
RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Charges financières	fr. 10'434'114.94	fr. 10'941'555.06
Revenus financiers	fr. 13'251'040.84	fr. 13'684'538.29
Marge d'autofinancement	fr. 2'816'925.90	fr. 2'742'983.23
RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Marge d'autofinancement	fr. 2'816'925.90	fr. 2'742'983.23
Amortissements ordinaires	fr. 1'010'945.31	fr. 1'248'185.30
Amortissements complémentaires	fr. -	fr. 1'228'000.00
Amortissement du découvert au bilan	fr. -	-
Excédent de revenus	fr. 1'805'980.59	
Excédent de revenus		fr. 266'797.93
COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
Dépenses	fr. 2'102'381.55	fr. 3'940'477.10
Recettes	fr. 543'236.24	fr. 1'165'291.80
Investissements nets	fr. 1'559'145.31	fr. 2'775'185.30
FINANCEMENT		
Marge d'autofinancement	fr. 2'816'925.90	fr. 2'742'983.23
Investissements nets	fr. 1'559'145.31	fr. 2'775'185.30
Excédent de financement	fr. 1'257'780.597	
Insuffisance de financement		fr. -32'202.07

2) Considération générales

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'742'983.23.

Les investissements nets s'élèvent à Fr. 2'775'185.30.

Quant au compte de variation de la fortune, il présente une insuffisance de financement de Fr. 32'202.07, après enregistrement de Fr. 1'248'185.30 d'amortissements comptables ordinaires et de Fr. 1'228'000.- d'amortissements comptables complémentaires.

Ces comptes 2008 sont soumis à votre approbation conformément aux dispositions légales en vigueur, ils ont été adoptés en séance du Conseil le 14 avril 2009 et soumis aux organes de contrôle prévus par la loi.

3) Le compte de fonctionnement

Les principales variations de charges entre le budget et les comptes 2008 sont les suivantes :

Des amortissements complémentaires pour Fr. 1'228'000.- ont été comptabilisés dans les comptes 2008. Ces amortissements ont été faits principalement dans le domaine des routes et des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, en prévision des investissements conséquents qui sont prévus dans ces domaines, notamment par le renforcement des réseaux communaux et la planification des nouvelles routes à La Tzoumaz.

Dans le compte «Enseignement et formation», il y a une diminution des subventions acquises du canton. En effet, le subventionnement du canton est basé sur

les revenus fiscaux des années antérieures et sur différents indicateurs tels que la capacité contributive des personnes physiques imposées sur la Commune. Etant donné que les calculs de l'Etat du Valais pour le traitement du budget étaient provisoires et basés sur l'année 2005 et que les montants inscrits dans les comptes sont basés sur l'année 2006, il y a une diminution conséquente des subventions acquises qui s'élève à plus de Fr. 430'000.-

Le compte «Finances et impôts» voit une augmentation des recettes de plus de Fr. 1'100'000.- qui s'explique pour Fr. 736'000.- par une augmentation des impôts sur les personnes physiques, notamment en raison d'impôts sur les prestations en capital et gains de loterie non budgétisés, pour Fr. 73'000.- sur l'impôt sur les gains immobiliers et successions et pour Fr. 196'000.- par des montants d'impôts à la source supplémentaires reversés par l'Etat du Valais à la Municipalité.

En ce qui concerne les variations de charges ou de produits entre les comptes 2008 et les comptes 2007 :

La Municipalité a touché, comme prévu, un montant unique de Fr. 1'700'000.- suite à la convention du 5 octobre 2007 signée avec Téléverbier SA. La convention a une durée de 15 ans, ce qui correspond à un montant comptabilisé dans les comptes de Fr. 113'333.- par année. Ce montant est réparti dans différentes rubriques telles que «Police», «Transports publics» et «Tourisme».

Dans le compte «Trafic», la participation communale aux travaux de construction et de réfection des routes cantonales d'un montant de Fr. 144'280.25

est amortie immédiatement à 100% car le Conseil communal estime qu'il est difficile d'activer au bilan un investissement qui n'appartient pas à la Municipalité.

Les principales variations entre les comptes des années 2007 et 2008 restent, malgré tout, la comptabilisation des amortissements complémentaires ainsi que l'augmentation des recettes fiscales.

4) Le compte des investissements

Le compte d'investissements laisse apparaître des investissements nets pour Fr. 2'775'185.30. Des investissements supérieurs à Fr. 383'185.- par rapport au montant prévu par le budget 2008.

Des investissements qui n'étaient pas budgétisés ont pu être faits, notamment :

- Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable à La Tzoumaz pour les liaisons Chablotays – Les Esserts ainsi que Réservoir des Chablotays – Les Portes.
- La mise en place d'un système de gestion d'eau potable à distance, la première étape a été comptabilisée en 2008.
- Les travaux concernant le remembrement de Pramin, en accord avec les propriétaires de terrain du périmètre concerné.
- Les diverses études concernant le futur plan de zone, notamment l'élaboration du plan des routes pour toute la surface de la Tzoumaz ainsi que les cartes des dangers cours d'eau et glissement gypse

Le récapitulatif des indicateurs financiers présente les résultats suivants :

INDICATEURS FINANCIERS - RÉCAPITULATIF

1. Degré d'autofinancement	2007	2008	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	180.7%	98.8%	128.3%

VALEURS INDICATIVES

- plus de 100% très bien
- 80 à 100% bien
- 60 à 80% satisfaisant (à court terme)
- 0 à 60% insuffisant
- moins de 0% très mauvais

2. Capacité d'autofinancement	2007	2008	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	22.9%	21.4%	22.2%

VALEURS INDICATIVES

- plus de 20% très bien
- 15 à 20% bien
- 8 à 15% satisfaisant
- 0 à 8% insuffisant
- moins de 0% très mauvais

3.1 Taux des amortissements ordinaires	2007	2008	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.7%	11.1%	10.9%

VALEURS INDICATIVES

- moins de 2% Amortissements nettement insuffisants
- 2 à 5 % Amortissements insuffisants
- 5 à 8 % Amortissements faibles
- 8 à 10 % Amortissements moyens (à court terme)
- 10% et plus Amortissements suffisants

3.2 Taux global des amortissements	2007	2008	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	29.7%	24.4%	26.8%

4. Endettement net par habitant	2007	2008	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	2358	2315	2337

VALEURS INDICATIVES

- plus de 9'000 Endettement excessif
- de 7'000 à 9'000 Endettement très important
- de 5'000 à 7'000 Endettement important
- de 3'000 à 5'000 Endettement mesuré
- moins de 3'000 Endettement faible

5. Taux du volume de la dette brute	2007	2008	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	127.9%	131.3%	129.6%

VALEURS INDICATIVES

- moins de 150% très bien
- 150 à 200% bien
- 200 à 250% satisfaisant
- 250 à 300% insuffisant
- plus de 300% mauvais

B) APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE ANNUEL

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

		ETAT 31.12.2007	ETAT 31.12.2008	PROV. DE FONDS (diminution des actifs, augmentation des passifs)	EMPLOI DE FONDS (augmentation des actifs, diminution des passifs)
1	Actif	19'073'257.91	20'413'978.14		
	Patrimoine financier	9'865'216.19	10'906'936.42		
10	Disponibilités	594'619.02	790'059.06	-	195'440.04
11	Avoirs	4'404'929.32	4'550'655.31	-	145'725.99
12	Placements	2'846'277.20	2'835'856.25	10'420.95	-
13	Actifs transitoires	2'019'390.65	2'730'365.80	-	710'975.15
	Patrimoine administratif	8'463'004.00	8'762'004.00		
14	Investissements propres	8'463'003.00	8'762'003.00		
15	Prêts et participations permanentes	1.00	1.00		
16	Subventions d'investissement	-	-		
17	Autres dépenses activables	-	-		
	Financements spéciaux	745'037.72	745'037.72		
18	Avances aux financements spéciaux	745'037.72	745'037.72	-	-
	Découvert	-	-		
19	Découvert du bilan	-	-		
2	Passif	19'073'257.91	20'413'978.14		
	Engagement	15'723'233.15	16'797'155.45		
20	Engagements courants	2'051'254.75	2'503'059.40	451'804.65	-
21	Dettes à court terme	-25'600.45	428'644.97	454'245.42	-
22	Dettes à moyen et à long terme	10'096'373.10	8'538'288.15	-	1'558'084.95
23	Engag. envers des entités particul.	-	-	-	-
24	Provisions	2'896'402.90	3'003'875.53	107'472.63	-
25	Passifs transitoires	704'802.85	2'323'287.40	1'618'484.55	-
	Financements spéciaux	523'695.78	523'695.78		
28	Engag. envers les financ. Spéciaux	523'695.78	523'695.78	-	-
	Fortune	2'826'328.98	3'093'126.91		
29	Fortune nette	2'826'328.98	3'093'126.91		
	Excédent de financement du compte administratif				
	Découvert de financement du compte administratif		32'202.07		
				2'642'428.20	2'642'428.20

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2007		BUDGET 2008		COMPTES 2008	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Autorité générale	1'065'034.45	362'822.72	976'100.00	194'500.00	1'148'476.45	279'304.50
Sécurité publique	642'547.87	218'048.18	639'400.00	203'500.00	615'354.25	242'410.73
Enseignement et formation	2'890'974.48	1'400'848.50	2'786'300.00	1'383'200.00	2'926'455.00	1'000'365.05
Culture, loisirs et culte	551'025.92	36'940.45	559'500.00	18'000.00	748'058.23	42'281.15
Santé	4'582.90	-	3'500.00	-	2'499.00	-
Prévoyance sociale	833'437.70	220'081.30	807'700.00	53'000.00	1'087'792.05	287'440.45
Trafic	2'021'798.19	622'257.70	2'446'100.00	600'000.00	3'012'292.97	605'617.00
Protect. et aménag. de l'environnement	2'447'055.97	2'611'809.59	2'378'100.00	2'397'100.00	2'987'895.03	2'731'373.11
Economie publique	521'259.15	381'084.95	366'437.00	403'000.00	397'190.65	502'542.70
Finances et impôts	467'343.62	7'397'147.45	471'300.00	6'878'000.00	491'726.73	7'993'203.60
Total des charges et des revenus	11'445'060.25	13'251'040.84	11'434'437.00	12'130'300.00	13'417'740.36	13'684'538.29
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1'805'980.59		695'863.00		266'797.93	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2007		BUDGET 2008		COMPTES 2008	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Charges de personnel	4'404'962.35		4'458'300.00		4'532'457.70	
Biens, services et marchandises	2'775'489.29		2'814'937.00		3'071'832.87	
Intérêts passifs	327'990.44		334'200.00		341'867.68	
Amortissements	1'131'447.21		1'219'100.00		2'476'185.30	
Parts à des contrib. s/affectation	48'291.95		48'100.00		48'285.70	
Dédom. versés à des collect. publ.	1'085'925.21		1'088'000.00		1'181'126.22	
Subventions accordées	717'841.80		679'300.00		878'720.89	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
Imputations internes	953'112.00		792'500.00		887'264.00	
Impôts		7'138'722.80		6'627'000.00		7'710'395.60
Patentes et de concessions		181'408.15		183'500.00		177'342.45
Revenus des biens		160'704.80		120'500.00		265'426.00
Contributions		3'246'169.14		2'867'500.00		3'476'678.04
Parts à des recettes et contrib. s/affect.		-		-		-
Restitutions de collectivités publiques		17'888.80		23'000.00		17'239.10
Subventions		1'553'035.15		1'516'300.00		1'150'193.10
Subventions redistribuées		-		-		-
Prélèv. sur les financements spéciaux		-		-		-
Imputations internes		953'112.00		792'500.00		887'264.00
Total des charges et des revenus	11'445'060.25	13'251'040.84	11'434'437.00	12'130'300.00	13'417'740.36	13'684'538.29
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1'805'980.59		695'863.00		266'797.93	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR TÂCHE

	COMPTE 2007		BUDGET 2008		COMPTE 2008	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Autorité générale	32'856.90	-	-	-	39'455.40	-
Sécurité publique	431'682.25	302'780.65	622'000.00	602'000.00	470'274.80	372'000.00
Enseignement et formation	86'455.20	-	115'000.00	-	102'026.95	-
Culture, loisirs et culte	-	-	75'000.00	-	118'164.15	-
Santé	-	-	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
Trafic	559'114.65	-3'717.05	1'186'000.00	-	1'185'802.45	-
Protect. et aménag. de l'environnement	930'777.30	244'172.64	996'000.00	-	2'015'084.35	793'291.80
Economie publique	61'495.25	-	-	-	9'669.00	-
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'102'381.55	543'236.24	2'994'000.00	602'000.00	3'940'477.10	1'165'291.80
Excédent de dépenses		1'559'145.31		2'392'000.00		2'775'185.30
Excédent de recettes	-		-		-	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2007		BUDGET 2008		COMPTES 2008	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Investissements propres	1'958'734.10		2'728'000.00		3'771'196.85	
Prêts et participations permanentes	-		-		-	
Subventions accordées	118'647.45		260'000.00		144'280.25	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Autres dépenses activables	25'000.00		6'000.00		25'000.00	
Report de recettes au bilan	-		-		-	
Transferts au patrimoine financier		-		-		-
Contributions de tiers		241'236.24		-		519'430.80
Rembours. de prêts - particip. perman.		-		-		-
Facturation à des tiers		-		-		-
Rembours. de subv. acquises		-		-		-
Subventions acquises		302'000.00		602'000.00		645'861.00
Subventions redistribuées		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	2'102'381.55	543'236.24	2'994'000.00	602'000.00	3'940'477.10	1'165'291.80
Excédent de dépenses		1'559'145.31		2'392'000.00		2'775'185.30
Excédent de recettes	-		-		-	

En exécution du mandat que vous nous avez confié, et en application des articles 83 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes 2008 de la Municipalité de Riddes.

La responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil. Notre mission consiste à vérifier et à émettre une appréciation sur les comptes, à vérifier l'évaluation des éléments de la fortune financière et à émettre une appréciation sur l'endettement de la Commune ainsi que sur sa capacité à faire face à ses engagements.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications fournies par ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. Nous estimons que les contrôles effectués constituent une base suffisante pour former notre opinion.

Sur la base de notre révision, nous pouvons attester que :

- la comptabilité, les comptes annuels et les amortissements ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires
- l'entretien final avec le Président

- de la Commune a eu lieu
- les compétences en matière financière sont respectées
 - l'endettement net de la Commune est considéré comme faible et a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent
 - selon notre appréciation la Commune est en mesure de faire face à ses engagements

En conséquence, nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis présentant une marge d'autofinancement de Fr. 2'742'983.23, un bénéfice de Fr. 266'797.93 et une fortune nette au bilan de Fr. 3'093'126.91.

Leytron, le 21 avril 2009

FIDUCIAIRE J. PHILIPPOZ S.A.



PRÉSIDENT
JEAN-MICHEL GAILLARD



Finances - Impôts
Administration générale
Agriculture

COMMISSION DES FINANCES

Conseil communal
Membre: Pascal Gaillard
Membre: Vincent Caillet
Membre: Patrice Rappaz
Membre: Jean-Baptiste Roserens
Membre: Cédric Vouillamoz
Membre: François Lambiel

COMMISSION SCOLAIRE

Président: Jean-Michel Gaillard
Vice-président: Mathieu Crettenand
Secrétaire: Catherine Laurenti
Membre: Valérie Cloutier
Membre: Stéphane Favre
Membre délégué:
Freddy Quinodoz
Membre délégué: Henri Roduit
Représentante corps enseignant:
Bluette Lambiel
Représentante La Tzoumaz:
Antocha Imboden
Directeur des écoles:
François Delaloye

VICE-PRÉSIDENT
FRÉDÉRIC CLAIVAZ



Construction
Mensuration
Prévoyance sociale
Formation professionnelle

COMMISSION DES
CONSTRUCTIONS

Président: Frédéric Claivaz
Membre: André Oggier
Membre: Michel Carron
Membre: Laurent Monnet
Membre: Benoît Gaillard
Membre: André-Michel Fort

COMMISSION DE
MENSURATION

Président: Frédéric Claivaz
Membre: Gilbert Brun
Membre: François Delaloye
Membre: Alain Duc
Membre: Marc-André Vouillamoz

COMMISSION AIDE SOCIALE
ET CHÔMAGE

Président: Frédéric Claivaz
Membre: Céline Dorsaz
Membre: Danielle Lambiel
Membre: Pierre-Alan Luisier

COMMISSION DE PROTECTION
DES MINEURS

Président: Frédéric Claivaz
Membre: Jean Crettex
Membre: Gisela Luisier

COMMISSION FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET APPRENTISSAGE

Président: Frédéric Claivaz
Membre: Gérard Crettaz
Membre: Pierre-Alan Luisier

COMMISSION ANIMATION

Président: Frédéric Claivaz
Membre: Nathalie Darbellay
Membre: Marylise Monnet
Membre: Luigi Panariello
Membre: Stéphane Vouillamoz
Membre: Micheline Jordan

CONSEILLER COMMUNAL
JEAN-MARIE CRETTEHAND



Services industriels
Cours d'eau et forêt
Tourisme

COMMISSION TOURISME ET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Président: Jean-Marie Crettenand
Vice-président: Jean-Michel Gaillard
Membre: Valérie Oggier
Membre: Martial Larzay
Membre: Rodolphe Nieth
Membre: David Perraudin
Membre: Vincent Albasini

CONSEILLÈRE COMMUNALE
MARCELLE MONNET



Sécurité - Culture

COMMISSION DU FEU
Présidente: Marcelle Monnet
Membre: Olivier Crettaz
Membre: Benoît Gaillard
Membre: Michel Reuse

COMMISSION
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Présidente: Marcelle Monnet
Membre: Olivier Crettaz
Membre: Stefano Guelfi
Membre: Christophe Profico

COMMISSION HYGIÈNE
PUBLIQUE ET SALUBRITÉ
Présidente: Marcelle Monnet
Membre: Olivier Crettaz
Membre: Freddy Quinodoz
Membre: Michel Reuse
Membre: Roger Vouillamoz

TRIBUNAL DE POLICE
Présidente: Marcelle Monnet
Membre: André-Michel Fort
Greffier-Juriste: Xavier Rémondeulaz

COMMISSION NATURALISATION
ET INTÉGRATION
Présidente: Marcelle Monnet
Membre: Olivier Crettaz
Membre: François Delaloye
Membre: Mylène Mariéthoz
Membre: Xavier Rémondeulaz

CONSEILLER COMMUNAL
CLAUDE VOUILLAMOZ



**Travaux publics
Culte - Sports**

Délégué communal au sein
de la Commission de gestion
de la Paroisse de Riddes

CHAMBRE PUPILLAIRE
Présidente: Gisela Luisier
Greffier-Juriste: M^e Blaise Marmy
Membre: Jean Crettex
Membre: Romaine Gaillard
Membre: Nathalie Darbellay
Membre: Jean-Hubert Monnet



les Morands

Le Conseil communal poursuit ses efforts en vue de développer la zone des Morands. Dans ce cadre, un projet de plan de quartier a été déposé par le Bureau Christian Constantin auprès de l'administration.

Après examen préalable de la part du Conseil communal et des services communaux concernés, il a été décidé de mettre à l'enquête publique le projet de plan de quartier (publication au Bulletin officiel du vendredi 10 avril 2009). Le plan de quartier respectant les prescriptions du plan d'affectation des zones et les conditions fixées dans le règlement des constructions, c'est la procédure ordinaire d'autorisation de construire qui est applicable.

Concrètement, le projet de plan de quartier constitue la première étape du développement de la zone des Morands et se limite à prévoir des aménagements permettant l'exercice d'activités commerciales. Le plan est conforme à l'affectation de la zone aujourd'hui

en force («zone mixte artisanale et commerciale», zone homologuée par le Conseil d'Etat en janvier 2007 et qui n'avait fait l'objet d'aucun recours à l'époque) et ne remet pas en cause la possibilité à terme d'aménager une infrastructure sportive dans le secteur des Morands. Pour rappel, l'affectation en «zone mixte d'activités commerciales, de services, sportives, récréatives et touristiques» n'est toujours pas en vigueur à ce jour en raison d'une procédure de recours pendante auprès du Tribunal cantonal.

Quatre oppositions ont été formées à l'encontre du projet de plan de quartier. Ces dernières seront traitées selon la procédure habituelle (analyse et tentative de conciliation).

La Commune de Riddes, en application de la législation sur les constructions, transmettra le dossier complet à l'Etat du Valais aux fins d'obtenir les préavis des services spécialisés. Sur cette base, le Conseil communal sera



appelé à rendre une décision quant au projet de plan de quartier au lieu-dit Les Morands et sur les oppositions.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, c'est la Maison HORN-BACH, active dans le bâtiment et le jardinage qui est fortement pressentie pour s'implanter en premier dans cette zone. Cela signifie la création d'environ 120 postes de travail pour le village de Riddes et des rentrées fiscales intéressantes. Notons pour finir que d'autres enseignes sont en pourparlers pour venir s'implanter dans notre toute nouvelle zone commerciale.

prolongation de la zone réservée

Le Conseil communal rappelle à la population que la zone réservée a été prolongée pour une durée 6 mois. Il faut cependant noter que pour les zones concernées, il ne s'agit plus d'une situation de

blocage totale. La situation s'est en effet éclaircie tant du point de vue de la future réglementation sur les lits chauds que du point de vue des équipements, de telle sorte qu'il est désormais beau-

coup plus aisé d'évaluer les projets qui n'entravent pas l'étude et la mise en œuvre des équipements, remaniements et nouvelles prescriptions actuellement en cours d'élaboration.

usine électrique

La société Forces Motrices Valaisannes (FMV) qui détient une concession courant jusqu'en 2023 pour l'exploitation de la centrale électrique du Pied du Mont souhaite la remettre en service pour la fin de l'année 2009. A cette fin, FMV va procéder au remplacement de la conduite forcée actuelle.

Les informations contenues dans le présent article ont été reprises pour la plupart dans les documents préparés par la société HYDRO EXPLOITATION dans le cadre des demandes d'autorisations nécessaires à l'Etat du Valais.

Un brin d'histoire

A la fin des années trente (1937), la Commune de Riddes a fait poser une conduite en acier pour l'approvisionnement en eau potable du village. Cette conduite, toujours en fonction aujourd'hui, transporte les eaux potables résiduelles de La Tzoumaz à Riddes.

Les besoins en électricité augmentant en cette première moitié du 20^e siècle, les riddans, jamais à court d'idées, ont décidé de faire «d'une pierre deux coups» et donc d'utiliser cette eau potable qui faisait une chute de 670m pour produire de l'énergie électrique: la conduite a ainsi été mise sous pression en 1942 et un groupe électromécanique a été installé. L'eau, mise sous pression au château d'eau existant au lieu

dit «Les Combes» à une altitude de 1'225m, emprunte un tracé assez rectiligne sur la crête de la Forêt de Riddes jusqu'à la centrale FMV de Riddes (548m). Une fois turbinées, les eaux se jettent dans le réservoir d'eau potable de la Commune de Riddes.

La conduite, d'un diamètre de 175mm sur le haut et de 150mm sur le bas, d'une puissance maximale de 150kW produisait annuellement jusqu'à sa récente mise hors service 950'000 kWh.

En avril 2006, un incident sur la conduite a provoqué une fuite et des dégâts relativement importants. D'où cette «verru» que l'on peut observer loin à la ronde sur la paroi rocheuse qui surplombe le village. Depuis lors, l'installation

FMV à Riddes a été mise hors service et l'eau est en écoulement libre dans la conduite. Elle n'est donc plus utilisée actuellement que pour l'approvisionnement en eau potable.

Des examens ont depuis permis d'établir que l'épaisseur de la paroi de la conduite était très inhomogène. Rien d'étonnant en fait: après 72 ans, on pouvait s'attendre à ce que la conduite soit en fin de vie.

Afin de garantir l'approvisionnement de la commune de Riddes en eau potable (quantité et qualité) et de pouvoir remettre sous pressions la conduite forcée, il a donc été décidé d'entreprendre ces travaux.





La nouvelle conduite

Bien que la nouvelle conduite ne fasse que remplacer la conduite existante, une servitude forestière en bonne et due forme sera constituée.

La nouvelle conduite d'une longueur de 1'200m empruntera un tracé parallèle à l'ancienne avec un décalage d'au maximum 2m vers l'ouest. Là où la conduite devra traverser des barres rocheuses, des brides seront montées afin de la retenir. Il sera également nécessaire de construire des socles en béton afin de retenir le poids propre de la conduite.

A proximité de la nouvelle con-

duite se trouve la conduite des eaux usées et une ligne 16kV de la SEIC. Aux fins de ne subir aucun dommage dus aux courants vagabonds provenant de la conduite 16kV, la nouvelle conduite disposera d'un revêtement de surface extérieur et intérieur en mortier de ciment.

La nouvelle conduite aura un diamètre de 200mm (ndlr: l'ancienne conduite: 175mm), car à moyen terme il est fort probable que le débit maximum se voit augmenter de 30l/s à 60l/s. Cette augmentation peut être envisagée grâce à une meilleure gestion des eaux et à l'amélioration des captages des sources. Par le renouvellement de la conduite forcée ainsi que le nouvel

équipement électromécanique de la centrale la puissance maximale est augmentée à 320kW avec un débit maximal de 60l/s.

A noter que les travaux liés aux nouvelles installations de production et aux modifications des bâtiments seront traités au moyen d'une demande d'approbation des plans auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ainsi qu'auprès de la Commune de Riddes.

■ Assurance complémentaire

La Municipalité de Riddes tient à rappeler qu'elle a conclu en 1999 deux conventions cadres avec le Groupe Mutuel. Lesdites conventions ont pour objet les prestations d'assurance complémentaire et sont toujours en vigueur.

Ce rappel car la Municipalité de Riddes est régulièrement interpellée par des familles qui n'ont pas couvert leurs enfants pour le

risque « soins dentaires » et qui se trouvent ainsi confrontées du jour au lendemain à des frais très importants.

Il est donc important de savoir à ce sujet que la convention contractée par la Municipalité offre des conditions très avantageuses pour les personnes assurées et, qu'en particulier, **l'assurance prend en charge les soins dentaires**. Ce qui peut éviter de bien mauvaises surprises.

Pour de plus amples informations sur les diverses prestations octroyées, nous laissons le soin aux personnes concernées de consulter les conditions d'assurance complémentaire ou de prendre contact avec le Groupe Mutuel au n° 058 758 36 07.

■ Carte journalière CFF «Commune»

Notre offre de deux cartes journalières CFF «Commune» est toujours valable. Pour mémoire, la Commune de Riddes met à la disposition de la population deux

cartes journalières (Fr. 30.– par abonnement), celles-ci peuvent être retirées directement auprès du contrôle de l'habitant.

■ Heures d'ouverture du bureau communal

Lu-mer	7h-9h	15h-17h
Jeudi	fermé	
Vendredi	7h-9h	14h-16h

agenda mai 2009 - septembre 2009

6 au 9 mai	Concours National d'Exécution Musical
16 mai	Tournoi interne juniors de Badminton – Combremont
21 mai	Ascension – Première Communion
23 mai	Noss de Métal - Salle de l'Abeille
29, 30, 31 mai	Gare aux Artistes – Portes Ouvertes
6 juin	Fête des Nonagénaires - Salle du Collège
11 juin	Fête-Dieu et fête paroissiale – Salle de l'Abeille
19 juin	Assemblée générale du Badminton Club – Combremont
25 juin	Assemblée générale du FC Riddes
12 juillet	Tzoumaz Bike
18 juillet	Kermesse de la Tzoumaz
19 juillet	Tour de France (passage à Verbier)
20 au 24 juillet	Passeport vacances
25 juillet	Open de pêche au Lac des Vaux
15, 17, 18, 22 24, 25, 29, 30 31 juillet	Spectacle en plein air des Amateurs Associés: «Mont de Dieux»
1 ^{er} août	Fête Nationale
5, 6, 7, 8 août	Spectacle en plein air des Amateurs Associés: «Mont de Dieux»
15 août	Festi'Tzoumaz – La Tzoumaz Tournoi populaire de pétanque
22 août	Grand Raid Cristalp
6 septembre	Rallye du Ski-Club Etablons
25 septembre	Assemblée générale de la Gym Etoile

